

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE Sonia DOUAY, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Anne-Marie LATEUR

**Étaient représentés :** Céline TAMPIGNY par Frédéric PINOIT, Vincent DAINE par Patrick BERMOND, Edith DELBEY par Annie COCHET

**Était absente excusée :** Marie-Hélène MARCEL

**Étaient absents non excusés :** Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO, Marylène FRANZ

Le quorum étant constaté, le Conseil Municipal peut délibérer utilement.

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.

#### **Ordre du jour :**

1. Décisions du Maire
2. Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 02 avril 2025
3. Finances
  - 3.1 – Budget principal
    - 3.1.1 – Vote des taux d'imposition
    - 3.1.2 – Attribution des subventions aux associations
    - 3.1.3 – Subvention CCAS 2025
    - 3.1.4 – Budget primitif de l'exercice 2025
  - 3.2 – Budget Plan d'eau – Budget primitif de l'exercice 2025
  - 3.3 – Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – Budget principal et budget annexe
  - 3.4 – Remboursement frais de déplacement du Conseil Municipal des jeunes – sortie à Paris
  - 3.5 – Aménagement d'un terrain synthétique – approbation du plan de financement et demande de subventions
  - 3.6 - Rénovation énergétique de l'hôtel de ville – approbation du plan de financement et demande de subventions
4. Questions diverses

## 1 - Décisions du Maire

Le Maire a présenté les décisions qu'il a prises depuis le 2 avril 2025, dans le cadre des délégations permanentes que lui a confié le conseil municipal :

- **Église de Merville au bois – Restauration de la charpente de la nef – DAUSSY CHARPENTE**  
*Montant du contrat : 31 435,00 € H.T, soit 37 722,00 € T.T.C*
- **Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'ancien commerce de boucherie et du logement attenant – EURL Sandrine TELLIER - Motif de l'avenant : prise en charge, en sus, de la réhabilitation du laboratoire de préparation de la future boucherie - Montant De l'avenant au contrat : 23 080,54 € H.T, soit 27 695,64 € T.T.C**
- **Réhabilitation de l'ancien commerce de boucherie – Mission CT – ALPES CONTROLES - Montant du contrat : 2 900,00 € H.T**
- **Réhabilitation de l'ancien commerce de boucherie – Mission CSPS – DEKRA - Montant du contrat : 4 410,00 € H.T**
- **Avenant n°1 – Marché aménagements entrées de la commune sur la RD920 – STPA – LHOTELLIER TP - L'avenant concerne la prise en compte des modifications techniques suite au changement de classe de la RD en classe 1 ainsi que la protection des réseaux GRDF - Montant de l'avenant : 19 790,75 € H.T, soit 23 748,90 € T.T.C.**

Monsieur Blin explique qu'il regrette que la commune ait pris en charge les dépenses relatives à la protection des réseaux GRDF malgré son opposition. Il estime que cette plus-value du marché aurait dû être prise en charge par le bureau d'étude ou GRDF.

Monsieur le Maire explique qu'il a été informé que la campagne d'ensilage pour le méthaniseur de Cottenchy débutait le 5 mai, entraînant le passage de 80 convois agricoles pendant 2 semaines. En conséquence, il a souhaité que la déviation soit levée avant le commencement de la campagne. Pour ce faire il ne fallait pas retarder le redémarrage des travaux.

Madame Wantiez ajoute que la route de Moreuil est un axe majeur de la commune et qu'il est important de limiter les désagréments subis par la population.

## 2 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2025

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 2 avril 2025. Il explique que par SMS Madame Marcel a demandé une modification du procès-verbal de la réunion du 2 avril en contestant le fait que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil lors du vote de la convention de mise à disposition d'un emplacement sur le domaine privé avec le Food Truck Sad Hill BBQ. Compte tenu que Monsieur le Maire est sorti de la salle et a donné la présidence de la séance à Monsieur Blin lors du vote de ce point, aucune rectification du procès-verbal ne sera faite.

**Vote : unanimité**

### 3- Finances

#### 3.1- Budget Principal

##### 3.1.1 – Vote des taux d'imposition

Le projet de budget pour l'année 2025 s'établit en dépenses et en recettes, pour le fonctionnement à 2 765 643,30 € et pour l'investissement à 7 669 375,91 €, sans recours à l'augmentation des impôts.

Suite à la réforme des impôts locaux, seuls les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale sont redevables de la taxe d'habitation.

De plus, lors de sa séance du 22 septembre 2015, le conseil municipal a assujéti les logements vacants à la taxe d'habitation.

N° 1289 COM (1)  
**TAUX**  
**FDL**  
2025

COMMUNE : 010 AILLY-SUR-NOYE  
ARRONDISSEMENT : 80 MONTDIDIER  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC MONTDIDIER

FINANÇES PUBLIQUES

**ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025**

**I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 328 775	41,44	116,59	2 372 000	982 957	41,44	982 957
Taxe foncière non bâties (TFNB)	158 414	31,31	105,14	157 500	49 313	31,31	49 313
Taxe d'habitation (TH)	144 255	18,26	50,41	93 700	17 110	18,26	17 110
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	334 038	11,85	41,83	339 200	40 195	11,85	40 185
<b>Total</b>					<b>1 089 575</b>		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 089 575	= 1,000 000			
Taxe d'habitation (TH)	1 089 575				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

**II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025**

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
55 271	9 921	56 722	2 440	91 584	0	-26 367	-34 074	153 497

**III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2025**

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
1 089 575		153 497		1 243 072

À AMIENS  
Le 26 MARS 2025  
Pour la Direction des Finances publiques,  
MME SOPHIE MANTEL

Le \_\_\_\_\_  
Pour la Préfecture,

Le \_\_\_\_\_  
Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Monsieur le Maire présente le produit prévisionnel à percevoir pour l'année 2025 au titre des impôts locaux. Il explique que les bases prévisionnelles applicables sont calculées et notifiées par les services du trésor public et que les membres du conseil municipal votent le taux d'imposition. Il rappelle que, conformément à l'engagement pris en 2020, aucune augmentation des taux n'a été votée durant le mandat.

Madame Bourdelle propose qu'une communication soit faite auprès de la population car le montant des impôts payés par les Aillysiens augmentent.

Monsieur Blin ajoute qu'il sera important d'expliquer qu'en sus des bases revalorisées par les services de l'État, la CCALN a augmenté ses taux, ayant également un impact sur le montant des impôts locaux. Par ailleurs, il est également nécessaire de rappeler que la CCALN est en charge de la fixation de la tarification de l'eau sur le territoire d'Ailly-sur-Noye.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2025 comme suit :

- ✓ Taxe foncière bâtie : 41,44%,
- ✓ Taxe foncière non bâtie : 31,31%,
- ✓ Cotisation foncière des entreprises : 11,85%,
- ✓ Taxe d'habitation : 18,26 %

**Vote : unanimité**

### 3.1.2 – Attribution des subventions aux associations

Les associations tiennent à Ailly-sur-Noye, une place particulière en raison, d'une part, de leur nombre ainsi que de leur diversité et d'autre part, du dynamisme avec lequel elles s'impliquent dans la vie communale.

Les associations ont été invitées à déposer leurs dossiers de demande de subvention. Il revient au conseil municipal de statuer sur les propositions émises par la commission.

Suite au questionnement de Madame Girard, Madame Wantiez explique que la commission « vie associative » étudie tous les dossiers de demande de subvention.

Afin de tenir compte des contraintes budgétaires, il a été décidé de maintenir le montant des subventions de fonctionnement octroyées en 2024. Elle rappelle que les subventions d'investissement et événementielles ne seront versées qu'après transmission par les associations des documents justifiants que les dépenses liées à l'évènement ou à l'investissement ont été engagées.

Le conseil municipal a attribué les subventions suivant le tableau suivant :

Nom de l'association	Subventions demandées 2025			Subventions Proposées au CM 2025			Conseillers municipaux ne prenant pas part au vote	Pour	Contre	Abstention
	Fonct	Inv.	Evéne.	Fonct.	Inv.	Evéne.				
1 Ailly sur Noye Arc et Fleche ASNA	1 500 €		1 000 €	1 000 €		700 €		Unanimité		
2 Ailly Badminton Club	2 000 €			800 €				Unanimité		
3 Amicale de Pétanque d'Ailly-sur-Noye	500 €			500 €				Unanimité		
4 Amicale des Donneurs de Sang	250 €			250 €				Unanimité		
5 APE collègue WH Classen d'Ailly-sur-Noye	300 €		300 €	300 €		100 €		Unanimité		
6 ASNHB	5 500 €			5 500 €			Madame BOURDELLE	Unanimité		
7 Association des parents du RPC d'Ailly-sur-Noye	400 €			400 €				Unanimité		
8 Association Philatélique du Val de Noye	200 €			200 €				Unanimité		
9 Baz'art Pic'art	600 €			600 €				Unanimité		
10 Burlesque glamour et pailletes	1 000 €			350 €				Unanimité		
11 Cantine du Petit Homme	500 €			500 €				Unanimité		
12 Chorale des Voix de Noye	350 €		250 €	300 €		250 €		Unanimité		
13 CLAC	200 €			200 €				Unanimité		
14 Comité des Fêtes	600 €	1 000 €		600 €	500 €			Unanimité		
15 Dynamique Forme	400 €			300 €				Unanimité		

16	Espoir Danse	600 €			600 €					Unanimité		
17	F.A.N	3 500 €			3 500 €			Monsieur BLIN		Unanimité		
18	Game Ever	200 €			200 €					Unanimité		
19	Gravity	1 000 €			350 €					Unanimité		
20	Harmonie Municipale	500 €		1 200 €	460 €		1 200 €			Unanimité		
21	Judo Club	700 €			700 €			Monsieur BENOIT		Unanimité		
22	La Mouche de la Noye	700 €			700 €					Unanimité		
23	Les ailes de la noye	200 €			200 €					Unanimité		
24	Les Amis de l'Eglise de Berny	300 €			300 €			Monsieur LECOINTE, Monsieur BLIN, Monsieur DURAND et Madame LATEUR		Unanimité		
25	Les Spectacles d'Ailly-sur-Noye	5 000 €			5 000 €			Madame DOUAY, monsieur DAINE, monsieur BERMONT, monsieur PINOIT		Unanimité		
26	Les Tricopines du cœur	500 €			400 €					Unanimité		
27	Music en Stock											
28	Rando Val de Noye	400 €			400 €					Unanimité		
29	Société de Chasse Berny											
30	Société de Chasse d'Ailly	200 €	166 €		150 €						Madame ROSE	
31	Souvenir français	100 €			100 €			Monsieur BLIN		Unanimité		
32	Stomp Up and Go	600 €	1 000 €		500 €	500 €				Unanimité		
33	Taichi Val de Noye	1 000 €		900 €	600 €		600 €			Unanimité		
34	Tennis Ailly-sur-Noye	1 000 €			800 €					Unanimité		
35	Unies Cités											
36	UNC		800 €			800 €		Monsieur LEROY		Unanimité		
37	La Chouette Imprévue (groupe écriture)	660 €		213 €	660 €		213 €			Unanimité		
38	Association de jumelage	500 €			500 €			Madame DELBEY, madame COCHET et monsieur LEROY		Unanimité		
Total		31 960 €	2 966 €	2 963 €	27 920 €	1 800 €	3 263 €					
		37 889 €		32 983 €								

Monsieur le Maire explique que Madame Michèle Boulanger a fait don d'un nombre important de documents se rapportant à la commune d'Ailly-sur-Noye (photographies anciennes, cartes postales, actes notariés...); en contrepartie, elle a demandé à la commune de verser une subvention à l'Harmonie municipale. Il est donc proposé de verser une aide supplémentaire de 200 € à cette association.

Madame Girard demande si cette aide ne peut pas être imputée sur un autre article comptable permettant de distinguer cette action du versement des subventions.

Monsieur le Maire explique que cette dépense sera mandatée à part des subventions. Cependant comptablement, aucun article budgétaire ne permet d'enregistrer comptablement ce versement sur une autre ligne.

Suite au questionnement de Madame Bourdelle, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une association n'ayant pas déposé de demande de subvention au titre de 2025 à ce jour,

pourra le faire postérieurement. Cette dernière sera alors étudiée puis présentée au conseil municipal.

### 3.1.3 – Subvention CCAS 2025

Le CCAS est un établissement public permettant, à l'échelle communale, d'organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune.

A ce titre, il établit un budget. Afin d'équilibrer ce dernier, il est nécessaire de lui attribuer une subvention de 15 600 €.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention au CCAS de la commune d'Ailly-sur-Noye, d'un montant de 15 600 €.

Monsieur Blin demande si un rapport d'activité est rédigé. Madame Bourdelle l'informe que ce dernier sera présenté lors du prochain conseil d'administration du CCAS.

**Vote : unanimité**

### 3.1.4 – Budget primitif de l'exercice 2025

Le budget primitif présenté reprend les résultats de l'exercice 2024, tels que votés lors de la séance du 10 avril dernier, et il précise les crédits nécessaires pour le bon fonctionnement de la commune en recettes et en dépenses pour l'exercice 2025.

Conformément au détail joint en annexe, le budget communal est équilibré :

- ✓ En section de fonctionnement à 2 765 643,30 €,
- ✓ En section d'investissement à 7 669 375,91 €.

Monsieur le Maire présente les chiffres du budget primitif du budget principal :

#### Dépenses de fonctionnement par chapitre

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CFU 2024</i>	<i>BP 2025</i>
011	Charges à caractère général	628 200,00	532 153,40	641 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	979 000,00	897 355,16	931 500,00
014	Atténuations de produits	33 867,00	31 382,00	33 867,00
65	Autres charges de gestion courante	684 450,00	671 678,25	622 200,00
66	Charges financières	71 200,00	66 782,20	77 500,00
68	Dotations aux provisions	500,00	0,00	500,00
023	Virement à la section d'investissement	250 172,40	0,00	392 876,30
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 735,00	58 112,91	66 000,00
	<b>Total Général</b>	<b>2 708 124,40</b>	<b>2 257 463,92</b>	<b>2 765 643,30</b>

#### Recettes de fonctionnement par chapitre

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CFU 2024</i>	<i>BP 2025</i>
013	Atténuations de charges	80 300,00	84 782,75	52 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	25 500,00	26 966,37	31 000,00

73	Impôts et taxes	82 948,00	83 223,00	85 271,00
731	Impositions directes	1 189 406,00	1 181 243,52	1 189 584,00
74	Dotations et participations	912 332,00	937 535,48	930 119,00
75	Autres produits de gestion courante	46 800,00	59 749,36	51 100,00
77	Produits spécifiques	1 500,00	1 323,25	1 500,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	100,00	0,00	100,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	369 238,40	0,00	424 969,30
	<b>Total Général</b>	<b>2 708 124,40</b>	<b>2 374 823,73</b>	<b>2 765 643,30</b>

### Opérations d'investissement

<b>Code</b>	<b>Libellé opération</b>	<b>BP Dépenses</b>	<b>BP Recettes</b>
083	Éclairage public	77 555,00	77 555,00
110	Réaménagement cellules commerciales HDV	299 400,00	299 400,00
120	Matériels administratifs	27 374,00	0
123	Divers matériels	4 600,00	0,00
124	Matériel roulant	11 022,00	0
125	Travaux bâtiments communaux	63 400,00	0
207	Travaux de voirie	23 000,00	0,00
222	Bibliothèque	4 000,00	0
232	Acquisition terrains	180 000,00	180 000,00
234	Réhabilitation Intermarché		17 500,00
237	Sécurité routière	682 016,00	682 016,00
238	Église de Merville	482 508,00	454 425,00
239	Stade municipal	1 249 580,00	1 119 930,00
240	Construction cours tennis	2 252 900,00	2 172 203,00
241	Étude déconnexion eau pluviale	458 393,00	458 393,00
242	Logements	126 138,00	163 037,00
243	Cimetière	28 500,00	0
252	Réfection logement rue Saint Martin	226 069,00	226 069,00
254	Écoquartier	208 500,00	208 500,00
255	Chemin tour de ville	5 000,00	
258	Réhabilitation boucherie Heyse	656 700,00	476 700,00
260	Géothermie et isolation HDV	200 000,00	116 820,00
	Opérations financières	402720,91	1016827,91
	<b>Total :</b>	<b>7 669 375,91 €</b>	<b>7 669 375,91 €</b>

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la CCALN s'est engagée, après un long débat, à verser une participation au titre du fonctionnement de la bibliothèque à hauteur de 22 750 €. Il ajoute qu'il regrette que la CCALN n'ait pas accepté de verser de fonds de concours pour les projets structurants. Il rappelle que ces équipements ne sont utilisés qu'à hauteur de 40 % par des Aillysiens ; 60 % des utilisateurs sont des habitants extérieurs.

**Vote : unanimité**

### 3.2 - Budget Plan d'eau – Budget primitif de l'exercice 2025

Le budget primitif présenté reprend les résultats de l'exercice 2024, tels que votés lors de la séance du 10 avril dernier, et il précise les crédits nécessaires pour le bon fonctionnement de la commune en recettes et en dépenses, pour l'exercice 2025.

Conformément au détail joint en annexe, le budget communal est équilibré :

- ✓ En section de fonctionnement à 106 294,88 €,
- ✓ En section d'investissement à 33 000,00 €.

Monsieur le Maire présente les chiffres du budget primitif du budget principal :

#### Dépenses de fonctionnement par chapitre

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CFU 2024</i>	<i>BP 2025</i>
011	Charges à caractère général	37 590,00	28 332,21	54 864,96
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 500,00	9 089,03	12 500,00
65	Autres charges de gestion courante	160,00	0,00	100,00
66	Charges financières	6 700,00	6 650,02	6 500,00
023	Virement à la section d'investissement	60 020,35	0,00	27 279,92
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 500,00	3 413,27	5 050,00
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>122 470,35</b>	<b>47 484,53</b>	<b>106 294,88</b>

#### Recettes de fonctionnement par chapitre

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CFU 2024</i>	<i>BP 2025</i>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	37 000,00	38 180,65	25 000,00
731	Impositions directes	2 000,00	1 613,68	1 700,00
75	Autres produits de gestion courante	37 993,13	38 300,00	2 300,00
77	Produits spécifiques	0,00	1 207,86	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	45 477,22	0,00	77 294,88
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>122 470,35</b>	<b>79 302,19</b>	<b>106 294,88</b>

#### Dépenses d'investissement par chapitre

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CFU 2024</i>	<i>BP 2025</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	16 500,00	16 451,06	17 000,00
21	Immobilisations corporelles	59 558,18	7 335,33	16 000,00
23	Immobilisations en cours	22 000,00	21 150,94	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	104 697,17	0,00	0,00
	<b>Total Investissement</b>	<b>202 755,35</b>	<b>44 937,33</b>	<b>33 000,00</b>

## Recettes d'investissement par chapitre

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CFU 2024</i>	<i>BP 2025</i>
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	670,08
10	Dotations, fonds divers et reserves	35 059,00	35 059,35	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	102 176,00	111 831,96	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	60 020,35	0,00	27 279,92
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 500,00	3 413,27	5 050,00
	<b>Total Investissement</b>	<b>202 755,35</b>	<b>150 304,58</b>	<b>33 000,00</b>

Monsieur le Maire explique que, pour la 1<sup>ère</sup> année, le budget annexe est en excédent et que par conséquent, il s'autofinance.

**Vote : unanimité**

### 3.3 - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – budget principal et budget annexe

La commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ainsi, aucune prévision ne doit apparaître dans le budget sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitres 020 et 022).

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du Code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget. Cette autorisation est donnée pour le budget principal et le budget annexe du plan d'eau.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Vote :**

Pour : DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE Sonia DOUAY, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Richard BENOIT, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Anne-Marie LATEUR, Vincent DAINE, Edith DELBEY

Abstention : Frédéric PINOIT et Céline TAMPIGNY

### **3.4 – Remboursement frais de déplacement du conseil municipal des jeunes – sortie à Paris**

Une visite a été organisée pour les élus du conseil municipal des jeunes à Paris le 9 avril 2025.

Lors de cette visite, huit enfants ont pu visiter le Sénat en présence du Sénateur de la circonscription.

Lors de cette journée les jeunes ont également visité la tour Eiffel.

Il a été décidé d'utiliser le train et le métro comme moyens de transports. Ces deux prestataires ne prenant pas les règlements par mandat administratif, Monsieur Patrick BERMOND, élu référent du conseil municipal des jeunes a dû régler les dépenses afférentes à cette sortie.

Le montant des frais engagés, d'un total de 258,70 €, se décompose comme suit :

- ✓ Transport SNCF – 8 enfants : 155,40 €
- ✓ Transport RATP – 8 enfants : 66,50 €
- ✓ Visite de la tour Eiffel : 8 enfants : 36,80 €.

Il est à noter que les dépenses engagées par les trois accompagnants sont prises directement en charge par ces derniers qui n'en demandent pas le remboursement (la commune ne prenant en charge que les dépenses relatives aux huit élus du conseil municipal des jeunes).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais engagés suite à l'organisation de la sortie à Paris des huit élus du conseil municipal des jeunes pour un montant total de 258,70 €, à Monsieur Patrick BERMOND.

**Vote : unanimité – Messieurs Vincent Daine et Patrick Bermond ne prennent pas part au vote.**

### **3.5 – Aménagement d'un terrain synthétique – approbation du plan de financement et demande de subventions**

La commune a pour projet l'aménagement d'un terrain de football synthétique.

A ce titre, elle a déposé une demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour le projet d'aménagement du terrain synthétique.

Conformément à la délibération n°2020-07-10-01 portant délégations permanentes données au Maire par le Conseil municipal, une décision du Maire a été rédigée pour présenter cette demande de subvention.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, la Sous-Préfecture a demandé à la commune de transmettre une délibération par laquelle l'organe délibération approuve le projet d'investissement, arrête les modalités de financement et sollicite l'aide financière de l'État au titre de la DETR 2025.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver le projet d'aménagement d'un terrain synthétique de football,

- D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	36 013,19 €	DETR	360 000,00 €
Acquisition foncière	49 400,00 €	Conseil régional	150 000,00 €
Etudes complémentaires	42 420,00 €	Conseil Départemental	300 000,00 €
Travaux	1 074 000,00 €	FFF	50 000,00 €
		Emprunt	341 833,19 €
<b>Total</b>	<b>1 201 833,19 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 201 833,19 €</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire a sollicité l'aide financière de l'ensemble des partenaires financiers : le conseil Régional, le conseil Départemental, la fédération Française de football, l'agence National du sport et l'État au titre de la DETR 2025.

**Vote :**

Monsieur BLIN Nicolas ne prend pas part au vote.

Pour : DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Jean-Noël LECOINTE Sonia DOUAY, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Richard BENOIT, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Anne-Marie LATEUR, Vincent DAINE, Edith DELBEY

Abstention : Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY et Catherine CATHELY-WANTIEZ

### 3.6 - Rénovation énergétique de l'hôtel de ville – approbation du plan de financement et demande de subventions

La Fédération Départementale de la Somme (FDE80) a réalisé un audit énergétique du bâtiment de l'hôtel de ville ainsi qu'un autre de sa chaufferie. Suite à la réalisation des études, la commune a décidé de lancer un projet de rénovation thermique de l'hôtel de ville et la création d'une chaufferie géothermique sur champs de sonde.

En effet, cette solution permettra à la collectivité de réaliser une économie d'énergie d'environ 87 % par an, soit plus de 20 800 €. La rentabilité est estimée à 7 ans.

La FDE80 assurera, pour le compte de la mairie, la mission de maîtrise d'ouvrage lors de la réalisation de cette opération. Dans ce cadre, une convention doit être signée entre la commune et la FDE80.

La commune a déposé une demande de subvention au titre de la DSIL 2025 pour le projet rénovation thermique de l'hôtel de ville.

Conformément à la délibération n°2020-07-10-01 portant délégations permanentes données au Maire par le Conseil municipal, une décision du Maire a été rédigée pour présenter cette demande de subvention.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le projet pour le projet rénovation thermique de l'hôtel de ville.
- D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

PRESTATIONS	MONTANT
Etudes techniques (diag amiante)	5 000,00 € HT
Maitrise d'œuvre bâti - phase STD	5 400,00 € HT
Maitrise d'œuvre bâti - phase PRO	13 300,00 € HT
Maitrise d'œuvre bâti - phase DCE-ACT	6 700,00 € HT
Maitrise d'œuvre bâti - phase VISA-DET-AOR	13 300,00 € HT
Maitrise d'œuvre Chaufferie - phase PRO (étude de faisabilité)	12 200,00 € HT
Maitrise d'œuvre Chaufferie - phase DCE->AOR	25 800,00 € HT
Bureau de Contrôle 5%	27 000,00 € HT
Coordinateur SPS 3%	16 000,00 € HT
Forage Sonde Test et test de réponse thermique	35 000,00 € HT
<b>SOUS- TOTAL HT « ETUDE »</b>	<b>159 700,00 € HT</b>
TVA 20%	31 940,00
<b>TOTAL TTC OPERATION</b>	<b>191 640,00 € TTC</b>
Menuiserie extérieure	195 000,00 € HT
Isolation terrasse	57 000,00 € HT
Placo - Isolation	80 000,00 € HT
CVC	400 000,00 € HT
Electricité	30 000,00 € HT
Peinture	20 000,00 € HT
<b>SOUS- TOTAL HT « TRAVAUX »</b>	<b>782 000,00 € HT</b>
<b>TOTAL HT OPERATION</b>	<b>941 700,00 € HT</b>
TVA 20%	188 340,00 €
<b>TOTAL TTC OPERATION</b>	<b>1 130 040,00 € TTC</b>

	MONTANT TRAVAUX	TAUX
<b>TOTAL HT OPERATION</b>	<b>941 700,00 € HT</b>	<b>100%</b>
Subvention CCRT études	42 080,00 €	4,47%
Subvention CCRT Travaux à solliciter	108 000,00 €	11,47%
DETR/DSIL	603 280,00 €	64,06%
<b>SOUS- TOTAL SUBVENTIONS « TRAVAUX »</b>	<b>753 360,00 €</b>	<b>80,00%</b>
<b>RESTE A CHARGE TTC COLLECTIVITE " TRAVAUX"</b>	<b>376 680,00 € TTC</b>	

- D'autoriser Monsieur le Maire a sollicité l'aide financière de l'ensemble des partenaires financiers et notamment de l'État au titre de la DSIL 2025.

**Vote :**

Pour : DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Jean-Noël LECOINTE Sonia DOUAY, Catherine CATHELY-WANTIEZ, BLIN Nicolas, Maryse-Corrinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Anne-Marie LATEUR, Vincent DAINE, Edith DELBEY  
 Abstention : Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY et Richard BENOIT

**4 - Questions diverses**

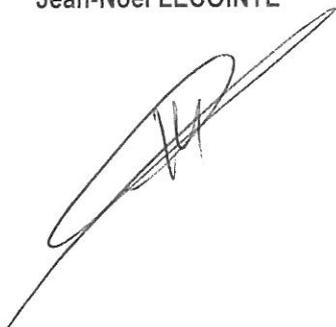
Aucune question diverse n'a été posée. Monsieur le Maire lève la séance à 21h49.

Clos le présent registre contenant le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 avril 2025 ainsi que les délibérations ci-dessous répertoriées se rapportant à la dite séance :

Tirage au sort des jurés d'assises

1. Décisions du Maire
2. Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 02 avril 2025
3. Finances
  - 3.1 – Budget principal
    - 3.1.1 – Vote des taux d'imposition
    - 3.1.2 – Attribution des subventions aux associations
    - 3.1.3 – Subvention CCAS 2025
    - 3.1.4 – Budget primitif de l'exercice 2025
  - 3.2 – Budget Plan d'eau – Budget primitif de l'exercice 2025
  - 3.3 – Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – Budget principal et budget annexe
  - 3.4 – Remboursement frais de déplacement du Conseil Municipal des jeunes – sortie à Paris
  - 3.5 – Aménagement d'un terrain synthétique – approbation du plan de financement et demande de subventions
  - 3.6 - Rénovation énergétique de l'hôtel de ville – approbation du plan de financement et demande de subventions
4. Questions diverses

Le secrétaire de séance  
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire  
Pierre DURAND



